

« Les cadres des sociétés minières se lavent les mains. Oui, la responsabilité du bien-être de leurs travailleurs et de leurs communautés... ils s'en lavent les mains. »

EN N'AGISSANT PAS RAPIDEMENT POUR LIMITER OU POUR INTERROMPRE LES OPÉRATIONS À LA LUMIÈRE DE LA COVID-19, LES SOCIÉTÉS MINIÈRES FONT COURIR DE PLUS GRANDS RISQUES AUX TRAVAILLEURS ET AUX COMMUNAUTÉS.

VOICI DIX POINTS À CONSIDÉRER

1 – LES MINES SONT ISOLÉES AVEC DES RESSOURCES SANITAIRES LIMITÉES

Les opérations et les projets miniers sont souvent très isolés et éloignés des installations et des fournitures sanitaires adéquates. Les communautés autochtones et rurales déjà grevées par un accès insuffisant aux services sociaux de base pourraient être laissés à elles-mêmes.

2 – LES SITES MINIERS SONT CONFINÉS ET ENCOMBRÉS

L'exploitation minière nécessite souvent qu'un grand nombre de salariés travaillent ensemble dans des espaces confinés et les camps miniers sont dotés d'installations partagées pour manger, dormir et se laver. La distanciation sociale est difficile, voire presque impossible à pratiquer dans ces conditions, ce qui contribue à accroître les risques de transmission.

3 – LA MAIN-D'ŒUVRE MINIÈRE EST TRANSITOIRE

La plupart des mines dépendent aujourd'hui d'une main-d'œuvre transitoire et les chances que la COVID-19 soit introduite dans les communautés éloignées et vulnérables par une exposition fréquente à une main-d'œuvre mobile sont grandes. En raison d'exploitations avec navettes aériennes, le personnel est en étroit contact dans les aéroports et à bord des avions, etc., et les opérations internationales dépendent des ingénieurs et des gestionnaires qui arrivent et qui repartent d'autres pays.

4 – LES CAMPS D'EXPLORATION SONT IMPROVISÉS

Les sociétés d'exploration rassemblent et déplacent souvent de petits camps qui doivent être portables et qui sont très simples. Ils sont souvent éloignés des grandes routes et des villes et les travailleurs ont un accès limité aux installations sanitaires, même les plus élémentaires. Ils sont également plus susceptibles d'entrer en contact avec des populations vulnérables qui sont autrement protégées par leur isolement.

5 – AGGRAVATION DES CONDITIONS PRÉ-EXISTANTES

Certains mineurs et communautés touchés sont déjà confrontés à des conséquences sur la santé comme des maladies respiratoires et pulmonaires, ou la toxicité aux métaux lourds. L'exposition au virus pourrait être particulièrement néfaste pour ces personnes.

6 – UN ACCÈS RÉDUIT À L'EAU PROPRE

De nombreuses mines consomment et contaminent de grandes quantités d'eau, souvent au détriment des sources locales d'eau propre. Le lavage fréquent des mains, tant pour les mineurs que pour les communautés, peut ne pas être possible dans de nombreux endroits ruraux et éloignés.

7 – AUGMENTATION DES TENSIONS ET DE LA VIOLENCE

Les sociétés minières ne peuvent pas être autorisées à utiliser la COVID-19 pour exploiter des mines auxquelles les communautés locales n'ont pas consenti, ou pour réprimer les communautés opposées à leurs activités.

8 – LES TRAVAILLEURS CONTRACTUELS COURENT UN PLUS GRAND RISQUE

De nos jours, la plupart des mines dépendent de la sous-traitance d'une partie ou de la totalité de leur main-d'œuvre. Ces travailleurs ne bénéficient probablement pas de congés de maladie rémunérés, peuvent ne pas s'isoler par manque de sécurité d'emploi ou ne pas bénéficier de prestations de santé pour couvrir leur infection au cas où ils contracteraient le virus.

9 – LE SURMENAGE PEUT AMPLIFIER LE RISQUE

Les camps miniers où les sociétés ont choisi des quarts de travail confinés en réponse à la COVID-19 pour poursuivre les opérations de la mine signifie que ces mêmes salariés sont censés travailler de plus longues heures et être éloignés de leur famille pendant une période indéfinie. L'épuisement entraîne des accidents et/ou un risque accru d'infection.

10 – L'EXPLOITATION MINIÈRE N'EST PAS UN SERVICE ESSENTIEL

L'exploitation minière n'est un service essentiel que lorsque les stocks existants sont insuffisants et que ses produits sont nécessaires pour répondre aux besoins d'urgence, par exemple, fabriquer des ventilateurs, pas des voitures, construire des hôpitaux, pas des tours de bureaux. Mais, même dans les circonstances les plus essentielles, cela ne doit pas se faire sans consentement.